

## Enfants qui ont participé à une Évaluation du trottineur en santé

Unité : %

	Année de naissance 2022	Année de naissance 2021	Année de naissance 2020	Année de naissance 2019
<b>Province</b>				
Nouveau-Brunswick	62,4	57,0	16,9	37,5
<b>Zones de santé</b>				
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	66,7	64,4	9,1	36,1
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	45,0	36,6	16,3	21,7
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	57,7	53,5	21,3	45,7
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	88,9	72,5	5,5	38,9
Zone 5 - Région de Restigouche	77,9	73,5	10,0	41,8
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	77,9	71,8	6,7	35,8
Zone 7 - Région de Miramichi	85,7	84,9	76,2	81,9

## À propos

Cet indicateur correspond au pourcentage d'enfants nés au cours d'une année donnée qui ont participé à une Évaluation du trottineur en santé lorsqu'ils étaient âgés de 18 à 24 mois. L'évaluation du trottineur en santé est offerte à tous les enfants du Nouveau-Brunswick lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 mois. L'objectif est d'évaluer et d'appuyer la croissance et le développement sains des jeunes enfants et de leur famille. Les enfants peuvent être évalués jusqu'à l'âge de 2 ans.

## Source

Bureau du médecin-hygiéniste en chef (Santé publique)

## Calculs

Cet indicateur est calculé en divisant le nombre de visites pour une Évaluation du trottineur en santé (ETS) par les enfants âgés de 18 à 24 mois (selon l'année de naissance de l'enfant) par le nombre d'enfants admissibles à une visite pour une ETS (selon l'année de naissance de l'enfant).

## Notes

Le numérateur correspond au nombre d'enfants ayant bénéficié d'une visite ETS avant l'âge de 24 mois (les enfants bénéficient de cette visite entre 18 et 24 mois). Le dénominateur correspond au nombre d'enfants âgés de 18 mois admissibles à une visite ETS. Par conséquent, le dénominateur ne tient pas compte des enfants qui ont déménagé dans la province entre 18 et 24 mois et qui pourraient devenir admissibles à une visite ETS, ni des enfants qui ont quitté la province entre 18 et 24 mois et qui ne sont donc plus admissibles.

---

### Unité

%

### Interprétation

Valeur élevée est souhaitable

### Code du CSNB

GNB-OCMOH-004

### Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon